



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 53514

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Tenzin Delek Rinpoche, moine tibétain, haut représentant du bouddhisme tibétain, engagé dans une importante action sociale au Tibet. Il été condamné à mort par la justice chinoise pour acte de terrorisme, sans preuve ni procès équitable. Il s'est déclaré innocent de ces accusations et a fait appel. Son appel a été rejeté et sa condamnation confirmée. En conséquence, il lui demande d'intervenir auprès des autorités chinoises afin qu'elles accordent la révision de son procès.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation de Tenzin Delek Rinpoche, moine tibétain condamné le 2 décembre 2002 à la peine capitale avec effet suspensif de deux ans. La France est vigilante sur la question des droits de l'homme au Tibet, et dès l'annonce de la condamnation de ce religieux, elle s'est mobilisée, de concert avec ses partenaires européens, pour obtenir des autorités chinoises que la peine capitale ne soit pas appliquée. Depuis, le cas de Tenzin Delek Rinpoche est évoqué à l'occasion de chacune des deux sessions annuelles du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. Sans attendre l'échéance de l'expiration du sursis, la France a proposé à ses partenaires européens qu'une démarche en faveur de ce prisonnier soit effectuée fin novembre 2004 auprès des autorités chinoises compétentes, afin de leur faire connaître la très forte attente qui était la nôtre. Les autorités chinoises ont indiqué à cette occasion que, Tenzin Delek Rinpoche ayant fait appel à l'issue de son procès, l'expiration du sursis avait été portée au 23 janvier 2005. Elles ont rappelé également que les peines capitales à effet suspensif étaient commuées en détention lorsque le prisonnier n'avait pas commis de nouveau crime, ce qui paraît être le cas de Tenzin Delek Rinpoche. La France demeure mobilisée en faveur de Tenzin Delek Rinpoche et, avec ses partenaires européens, continuera de plaider auprès des autorités chinoises pour qu'un traitement équitable soit réservé au cas de ce religieux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53514

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9826

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1607